

I A C F

INSTITUT DES AVOCATS
CONSEILS FISCAUX



LES ASSISES DE LA FISCALITE

Visions croisées - Sélection de jurisprudences 2021
CAA de Marseille - TA de Marseille

Vendredi 11 mars 2022 - 14h / 17h

A la Cour administrative d'appel - 45 boulevard Paul-Peytral - Marseille

Conférence organisée par la délégation régionale PACA de
l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux
en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille

Le 1^{er} évènement d'une série de conférences à venir afin de favoriser le lien entre les avocats fiscalistes et les juridictions administratives.

En présence de Mme la Présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille Laurence HELMLINGER et de M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

Animée par Emilie COLLOMB, déléguée régionale IACF PACA, Hélène MARLIER-POMMIER, Laurent ROUSTOUIL et Lionel WELLER, avocats membres de l'IACF.

Avec la participation d'Evelyne PAIX, Présidente de la 3e Chambre de la CAA, Audrey COURBON et Florence MASTRANTUONO, Rapporteurs de la 3e Chambre de la CAA, Ghislaine MARKARIAN, Présidente de la 6e Chambre du TA, Anne MENASSEYRE, Présidente de la 7e Chambre du TA, Arnaud CLAUDE-MOUGEL, Rapporteur de la 7e Chambre du TA, ainsi qu'Olivier NEGRIN, Professeur à l'Univ. d'Aix-Marseille

Validation de 3 heures au titre de la formation continue des avocats

Nombre de places limité. PASS VACCINAL obligatoire.

Inscription en ligne sur www.tickets-iacf.fr avant le 4 mars 2022

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, fabienne.derrien@iacf.fr

LES ASSISES DE LA FISCALITE

Visions croisées -Sélection de jurisprudences 2021

CAA de Marseille - TA de Marseille

PROGRAMME - Vendredi 11 mars 2022

La Cour administrative d'appel de Marseille s'associe à l'IACF, en partenariat avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille, pour cette première conférence autour de l'actualité fiscale jurisprudentielle de la Cour et du Tribunal administratif de Marseille.

Une sélection de jurisprudences rendues en 2021 seront présentées par thème en binôme par les avocats de l'IACF et commentés par les magistrats, afin de confronter les visions du juge de l'impôt et de l'avocat.

13 h 30 Accueil des participants - 14 h 00 Début de la conférence

Propos introductifs de Mme la Présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille Laurence HELMLINGER et de M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

Introduction du Professeur Olivier NEGRIN

- **PARTIE I : PROCEDURE / CONTROLE FISCAL / RESPONSABILITE**
- **PARTIE II : PATRIMONIAL**
- **PARTIE III : IMMOBILIER**
- **PARTIE IV : FISCALITE INTERNATIONALE**

Conclusion par le Professeur Olivier NEGRIN

Questions/réponses

17 h 00 Cocktail (si les conditions sanitaires le permettent)

LES ASSISES DE LA FISCALITE

Visions croisées - Sélection de jurisprudences 2021

CAA de Marseille- TA de Marseille

Tarifs :

- ✓ **Tarif jeune barreau :** avocats ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2018 à 2022) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ **Tarif adhérent IACF ou avocat inscrit au Barreau de Marseille :** 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ **Tarif non adhérent IACF ou avocat non inscrit au Barreau de Marseille :** 120 € TTC (100.00 HT)

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci de vous inscrire sur www.tickets-iacf.fr

1. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
2. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
3. Votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante par email.
4. Une attestation de formation vous sera délivrée sur votre compte en ligne.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.
Les inscriptions seront closes la veille de la conférence à 18h.
Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence seront facturés.

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de jurisprudence.

Public : Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise des procédures de contrôle, de redressement et le contentieux fiscal

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

Encadrement :

Emilie COLLOMB, déléguée régionale IACF PACA, Stéphane RIGHI, Laurent ROUSTOUIL et Lionel WELLER avocats membres de l'IACF.

Avec la participation d'Evelyne PAIX Présidente de la 3e Chambre de la CAA, Audrey COURBON et Florence MASTRANTUONO Rapporteurs de la 3e Chambre de la CAA, Ghislaine MARKARIAN Présidente de la 6e Chambre du TA, Anne MENASSEYRE, Présidente de la 7e Chambre du TA, Arnaud CLAUDE-MOUGEL Rapporteur de la 7e Chambre du TA, ainsi qu'Olivier NEGRIN, Professeur à l'Univ. d'Aix-Marseille

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

Point d'attention – Prise en charge : Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre Qualiopi.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :
Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr